



# RÈGLES À RESPECTER DANS LES VÉHICULES TPF

Les transports publics sont des espaces où chacun-e doit se sentir à l'aise, respecté-e et en sécurité.

## Les comportements à avoir

### Aux abords des arrêts et quais d'embarquement

- Arrive à l'heure pour prendre ton bus/train, car le-la conducteur-riche ne peut pas toujours attendre (respect de l'horaire, correspondance, etc.) ;
- Ne t'assieds pas sur le trottoir ou le quai d'embarquement et ne t'amuse pas à te retirer au dernier moment (risque d'accident accru et stress pour les conducteur-rices) ;
- Ne bouscule pas tes camarades, car ils pourraient tomber sur la chaussée/les voies au moment du passage du bus/train ;
- Ne laisse pas traîner au sol ton sac ou ton cartable (risque de chute) ;
- Attends calmement sur le trottoir ou le quai ;
- Attends l'arrêt complet du bus/train avant de commander l'ouverture des portes ;

- Si la porte du bus/train est déjà fermée et verrouillée, ne tape pas contre le véhicule et ne le poursuis pas lorsqu'il démarre. Éloigne-toi du bord de la route/du quai ;
- Ne circule pas sur ton vélo ou sur ta trottinette ;
- Respecte la propreté des lieux ;
- N'utilise pas ton enceinte portable (respect des autres).

## La montée dans un bus / train

- Même si la porte du bus est déjà ouverte, utilise le bouton de commande d'ouverture des portes afin d'éviter qu'elles ne se referment sur toi ;
- Laisse d'abord sortir les personnes qui quittent le bus/train ;
- En entrant par la porte avant du bus, présente spontanément ton titre de transport au·à la conducteur·rice en lui disant simplement « bonjour » (cela crée une ambiance conviviale) ;
- Dégage au mieux les portes et le couloir central pour permettre une circulation optimale des voyageur·euses.

## A l'intérieur du véhicule

- Cède ta place assise aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Conformément à la législation en vigueur, les places assises ne sont pas garanties ;
- Tiens-toi aux barres ou aux poignées si tu voyages debout ;
- Si tu es assis·e et que le véhicule est équipé d'une ceinture de sécurité, attache-toi ;
- Ne reste pas à proximité immédiate des portes d'entrée car tu peux gêner le passage, risquer de te faire coincer par les portes, te blesser ou bloquer le fonctionnement des portes ;
- Ne t'amuse pas avec la poignée de secours, car tu provoquerais un freinage d'urgence et l'ouverture des portes ;
- Respecte l'interdiction de fumer et de vapoter ;
- Respecte les autres usager·ères et le matériel (pas de graffitis, de sièges lacérés, de pieds sur les sièges, de gomme à mâcher, de mousse découpée, de bagages sur les sièges, de haut-parleur, etc.) ;
- Ne chahute pas ;
- Ne filme pas ou ne photographie pas les passager·ères ou les collaborateur·rices TPF ;
- Ne voyage pas en 1ère classe, ton abonnement fourni par le CO ou l'école ne te donne pas l'accès en 1ère classe dans les trains ;
- A la demande du personnel TPF, présente spontanément ton titre de transport.

## A la sortie du bus / train

- Bien avant l'arrêt où tu veux descendre, presse le bouton « demande d'arrêt » ;
- Reste assis ou tiens-toi aux barres ou aux poignées jusqu'à l'arrêt complet du véhicule ;

- Ne bouscule pas les autres usager·ères ;
- En quittant ta place, assure-toi de ne rien oublier ;
- Dépose tes déchets dans des poubelles à la sortie du train ou du bus.

## Précautions pour traverser la route et pour accéder aux quais des gares

- Ne traverse jamais la chaussée devant le bus, sauf s'il y a un passage piéton ;
- Utilise toujours les passages piétons prévus à cet effet. Ne traverse qu'après t'être assuré·e que la chaussée est libre ;
- Ne traverse jamais les voies en dehors des passages prévus à cet effet et ne les longe pas, utilise les passages sous-voies ;
- Évite de marcher, de jouer, de séjourner sur la chaussée, sur une voie, un arrêt de bus ou le long des voies ;

## Présentation de l'abonnement annuel/mensuel

Chaque élève doit être en possession d'un titre de transport valable pour emprunter les transports publics. Les dispositions suivantes sont à respecter, afin d'éviter tout problème lors du contrôle :

- Chaque élève muni·e d'un abonnement annuel ou mensuel doit le présenter au·à la contrôleur·euse ou conducteur·trice du véhicule.
- L'élève qui ne peut présenter un titre de transport valable doit s'acquitter d'un supplément.
- En cas de perte de l'abonnement annuel durant l'année scolaire, un duplicata doit être demandé dans un point de vente TPF moyennant CHF 30.- de frais.
- Les abonnements scolaires sont référencés sur SwissPass. L'expédition de ceux-ci s'étendra sur plusieurs semaines à la rentrée. Pour cette raison, les élèves voyageant sans leur SwissPass jusqu'au 30 septembre ne seront pas amendé·es.

## Non-respect des règles

- Le non-respect des règles peut entraîner des sanctions qui peuvent aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion du transport ;
- Les infractions telles qu'une agression physique ou verbale, une déprédation, etc., seront dénoncées à la justice ;
- L'entreprise se réserve en outre le droit de faire valoir des dommages-intérêts ;
- La direction de l'établissement scolaire sera informée de tous les cas signalés.

## Objets trouvés

Lors de la perte d'un objet, adresse-toi auprès d'un point de vente TPF ou remplis le formulaire d'annonce de perte sur le site [tpf.ch](http://tpf.ch)